



1028 Préverenges, le 14 septembre 2018

**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 13 septembre 2018**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 13 septembre 2018, a décidé :

4/18 arrêté d'imposition

d'adopter l'arrêté d'imposition tel que présenté par la Municipalité à 64 points d'impôt

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les dix jours, soit jusqu'au jeudi 27 septembre 2018 inclusivement.

En outre, le Conseil a enregistré le dépôt du

6/18 Légalisation du plan de quartier « Petit-Bâle Nord »

MM. P. Delaloye, C. Iffland, P. Lüthi, J.-M. Morattel, C. Meystre, T. Nguyen et J.-M. Toinet

Prochaine séance : le 1^{er} novembre 2018 à 20 h à l'Aula

Le Président La Secrétaire

Jérôme Scherer

Claude de Titta

